

ARRETE COLLECTIF PORTANT INSCRIPTION AU TABLEAU D'AVANCEMENT

Le recteur de l'académie de Grenoble,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°72-580 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs agrégés.

Arrête :

Article 1^{er} : Les 14 professeurs agrégés dont les noms suivants sont inscrits sur le tableau pour un avancement bonifié du 6^{ème} au 7^{ème} échelon de la classe normale du corps des professeurs agrégés au titre de l'année 2025-2026 sont :

RANG	CIVILITE	NOM USUEL	NOM PATRONYMIQUE	PRENOM
1	MM	TRATNJEK	TRATNJEK	BENEDICTE
2	MM	HAMIDANI	HAMIDANI	CHARLOTTE
3	M.	ROBIN	ROBIN	LORIS
4	MM	VILLIERMET	DUBRUQUE	SANDRINE
5	MM	HAYEZ	HAYEZ	MELANIE
6	MM	JOVELET	JOVELET	LORENE
7	MM	GARDON	GARDON	JOSEPHINE
8	MM	VEDIE	VEDIE	LEA
9	MM	FALCO	FALCO	SARAH
10	M.	MEYER	MEYER	MATTHIAS
11	MM	LAFAGE	LAFAGE	IRIS
12	M.	GIRARD	GIRARD	ARNAUD
13	M.	RAIMOND	RAIMOND	VICTOR
14	M.	EPRON	EPRON	PAUL BENJAMIN

Article 2 : Le présent arrêté est publié sur le site internet du rectorat de Grenoble (<https://www1.ac-grenoble.fr/>) dans la rubrique carrière/publication des promotions, et est affiché pendant une durée de deux mois à compter de la date de signature dans les locaux du rectorat, 7 place Bir Hakeim, Grenoble.

Fait à Grenoble, le 2 avril 2026

**Pour le recteur et par délégation
La secrétaire générale adjointe
Directrice des ressources humaines**


Céline Blanchard